

CONSEIL FEDERAL D'APPEL - FFVOILE

20 Février 2024

Suite au comportement et aux agissements de Monsieur X intervenant en tant que Président du Comité de Course envers le Jury lors d'une compétition de voile, la FFVoile a décidé d'engager une procédure disciplinaire à son encontre.

Le Conseil Fédéral d'Appel, réuni le 20 Février 2024, ayant statué en dernier ressort, décide que Monsieur X. est relaxé :